



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 17 janvier 2018

Le Conseil communal a nommé :

- Mme Nicole Rossier, précédemment bénévole auprès de la bibliothèque communale, assistante en information documentaire pour un taux d'activités d'environ 15%.
- Mme Valérie Galan, collaboratrice administrative à temps partiel (60%) auprès du centre culturel « Le Baladin ».
- Mmes Elizabeth Seghezzi et Sophie Varone, concierges auxiliaires auprès du service de l'entretien pour chacune avec un taux d'activités de 25%.

Le Conseil communal a validé la proposition de changer la dénomination de « crèche-nursery Snoopy » en « structure d'accueil Snoopy ».

Le Conseil communal a fixé un délai de trois mois après le décès de la personne (seule personne dans le ménage) la validité de la carte « ménage » pour permettre à sa famille de vider sa propriété. Passé ce délai, la carte sera bloquée et si nécessaire une nouvelle carte pourra être délivrée au nom de l'hoirie et les déchets éliminés seront facturés au premier kilo.

Le Conseil communal a été d'avis de délivrer une carte « ménage » donnant droit aux 500 kg pour les pensionnaires d'un EMS, propriétaires d'un logement sur Savièse qui est inoccupé depuis leur admission dans un EMS, à la condition que la taxe de base pour les déchets soit facturée.

Le Conseil communal a fixé à CHF 20.—le prix d'une nouvelle carte (perdue ou abîmée) ou l'établissement d'une carte complémentaire.

Les cartes d'accès complémentaires pour les entreprises ne sont délivrées qu'à la personne autorisée de signature.

Le Conseil communal a entériné les tarifs tels que proposés pour l'élimination des déchets à la halle des fêtes lors de manifestations.

Pour les grandes manifestations, le transport et l'élimination des déchets sont pris en charge et payés par l'organisateur.

Pour les occupations privées ou une manifestation n'engendrant que peu de déchets, il est proposé soit de facturer une taxe pour l'élimination des déchets qui peut varier entre CHF 50.— et CHF 100.--, soit de laisser à l'occupant gérer l'élimination de ses déchets.

Les tarifs proposés pourront toujours être revus de cas en cas, selon les spécificités de la manifestation prévue.

Le Conseil communal a décidé de participer à l'actionnariat de Lizerne et Morge SA en achetant 2% des actions de cette société pour un montant de CHF 232'000.--.

Le Conseil communal a validé la proposition de M. le Président de proposer à l'association GABA d'organiser une soirée-débat sur le thème d'un conseil général pour la Commune de Savièse.

Le Conseil communal a adjugé au bureau technique Géomètres Centre SA la réalisation d'un état des lieux du vignoble communal. Cette étude a pour objectif d'analyser la surface du vignoble saviésan afin d'obtenir des données de base (états des dessertes, moyens d'irrigation, évacuation des eaux de surface, qualité des murs, état du parcellaire). Cette étude ressortira un certain nombre de constats (forces, faiblesses) qui permettront au Conseil communal d'identifier les enjeux à considérer pour dynamiser le vignoble saviésan et mettre sur pied d'éventuels projets d'amélioration.

Le Conseil communal a délivré le droit de cité de Savièse aux personnes suivantes :

M. Stéphane David Bouville, 1974, son épouse Audrey Masclaux, née 1978 et leurs filles, Cloé Bouville née en 2009 et Lucie Bouville née en 2011,

M. Yves Charlot, né en 1961, son épouse Véronique Boulu née en 1961 et leurs enfants Guillaume Charlot né en 2001 et Virginie Charlot née en 1993,
M. Christian Roche né en 1955 et son épouse Caroline Bèzes Charlot, née en 1957,
M. Danny Villemure né en 1970, son épouse Milène Beauregard née en 1974, et leurs enfants Mahée Villemure née en 1998, Gaël David Villemure né en 1999, Noah Justin Villemure né en 2001 et Liv Villemure née en 2002,
Mme Lucie Castelli née en 1969,
Mme Marie-Jules Samson, née en 1973,
M. Hédi Dimassi né en 1965 et son épouse Marie Vinel Dimassi, née en 1965,
M. Gianfranco Lovecchio né en 1974, son épouse Antonella Marzico née en 1979 et leur enfant Andrea Lovecchio née en 2015.

Le Conseil communal a donné son accord de principe pour le remplacement du panneau d'information posé à l'entrée de la Commune, ne donnant pas satisfaction.